

Code d'Éthique



Code d'Éthique



Lettre du Président du Conseil d'administration 5

1. Introduction : le Code d'éthique 6

COMMENT UTILISER LE CODE	8
COMMENT SIGNALER DES VIOLATIONS ET DEMANDER DES PRÉCISIONS	9
DIFFUSION DU CODE	9

2. Les valeurs qui inspirent notre entreprise 10

INTÉGRITÉ	12
QUALITÉ DU PRODUIT ET SÉCURITÉ	12
PROTECTION DE LA PERSONNE	12
DURABILITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	13
PERFORMANCES	13

3. Responsabilité 14

RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS	15
RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS	16
RESPONSABILITÉ DES PARTENAIRES ET AUTRES	16
RESPONSABILITÉ DES ORGANES ADMINISTRATIFS	17

4. Notre engagement quotidien 18

■ COMMENT NOUS GÉRONNS NOTRE ENTREPRISE	19
■ LE PERSONNEL ET LE LIEU DE TRAVAIL	27
■ RELATIONS AVEC NOS PARTIES PRENANTES	29

Lettre du Président du Conseil d'administration



Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la version actualisée du Code d'éthique du Groupe Recordati, un résumé de nos convictions et de la manière dont nous voulons mener nos activités.

Recordati a une longue histoire de passion entrepreneuriale, une réputation solide et souhaite continuer à grandir et à créer de la valeur de manière éthique, durable et viable, tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons, en protégeant les personnes et l'environnement, et en fournissant des produits sûrs et de haute qualité à nos patients.

Pour ce faire, nous devons travailler ensemble dans le respect des règles fondamentales et des valeurs communes s'appliquant à chacun d'entre nous et à toutes nos interactions avec autrui.

Le Code d'éthique est un véritable guide permettant d'adopter les bons comportements dans nos activités quotidiennes.

Chacun de nous doit comprendre son contenu, suivre ses instructions et signaler immédiatement toute violation à travers les canaux prévus à cet effet.

Ce Code d'éthique ainsi que le dévouement personnel dont nous faisons tous preuve nous aideront à poursuivre notre croissance et à répondre à nos propres attentes, ainsi qu'à celles de nos parties prenantes.

En vous remerciant pour le travail que vous accomplissez chaque jour et votre dévouement.

ANDREA RECORDATI
Président du Conseil
d'administration

1. Introduction : le Code d'éthique

Le Code d'éthique (également appelé le « Code ») est un résumé des valeurs essentielles de Recordati (également appelé le « Groupe » ou l'« Entreprise »).

Au fil du temps, le Code a été adopté par toutes les sociétés du Groupe et s'applique à tous ceux d'entre nous qui sont employés, ainsi qu'aux associés, directeurs, membres des organes de l'Entreprise, nos partenaires commerciaux et toute autre personne avec laquelle nous collaborons, tels que les consultants, intermédiaires, agents et contractants (collectivement appelés les « personnes soumises au Code »).

Le Code définit clairement nos attentes en matière de normes éthiques et comportementales : il constitue une référence pour toutes nos parties prenantes et représente l'engagement de Recordati à mener ses activités de manière éthique et durable.

Le Code énonce nos engagements communs en ce qui concerne la manière dont nous menons nos activités, notre environnement de travail et la façon dont nous gérons les relations, tant internes qu'externes.

COMMENT UTILISER LE CODE



Le Code n'est pas conçu pour donner des instructions spécifiques pour chaque situation, en particulier à la lumière de l'étendue et de la diversité des activités de Recordati.

Toutefois, il contient des règles de conduite de base et nous fournit des lignes directrices utiles en matière d'éthique.

Il nous fournit également les outils nécessaires pour prendre les bonnes décisions, y compris dans des situations nouvelles ou en l'absence de procédure standard existante, en nous aidant à poser les bonnes questions et en nous indiquant comment agir en cas de doute.

Nous avons tous le devoir de nous conformer aux réglementations en vigueur dans les pays où Recordati opère. S'il n'y a pas de contradiction entre le Code et la législation locale, ils doivent tous deux être respectés. En cas de contradiction, il convient de suivre la ligne directrice la plus stricte.

Ce Code d'éthique s'inspire des principales normes et lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et d'environnement, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les normes de travail décent énoncées dans les conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail), les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales, et la législation nationale et supranationale en matière de lutte contre la corruption (comme la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le décret législatif italien 231/2001, la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger, la loi sur la corruption, la loi Sapin 2, la Ley Orgánica, etc.), ainsi que les normes ISO 14001 sur l'environnement.

De plus, les principes et les lignes directrices mentionnés dans ce Code sont approfondis dans de nombreux documents de l'Entreprise. Ces documents nous aident tous à mettre en pratique les principes du Code dans notre travail quotidien. Il s'agit, par exemple, du manuel de lutte contre la corruption du Groupe ; des modèles locaux d'organisation, de gestion et de contrôle et des procédures locales de conformité ; des modèles de gestion de la confidentialité ; du système de gestion de la qualité des produits et de la recherche clinique ; des politiques du Groupe concernant les principaux processus d'entreprise et de ses politiques en matière d'environnement et de sécurité sur le lieu de travail, ainsi que des procédures locales pertinentes ; des manuels comptables locaux et du Groupe ; et des procédures administratives et techniques qui régissent en détail les activités de l'Entreprise.

Chez Recordati, le respect du Code revêt une importance cruciale et aucune violation ou infraction de ses principes ne sera tolérée.

COMMENT SIGNALER DES VIOLATIONS ET DEMANDER DES PRÉCISIONS

Chez Recordati, nous promouvons une politique d'ouverture totale en matière de communication.

En cas de doute ou de suspicion de violation, nous encourageons les employés et les autres parties prenantes à demander des précisions ou à effectuer un signalement. Ces demandes ou signalements peuvent être effectués en vous adressant à votre supérieur direct ou aux services concernés, ou bien de manière anonyme à travers les procédures indiquées sur le portail de l'Entreprise Recordati (www.recordati.com), sur le portail intranet, dans le manuel de lutte contre la corruption de Recordati et sur les panneaux d'affichage dans les locaux de l'Entreprise.

Recordati s'engage à traiter tous les signalements reçus et à fournir des réponses.

Recordati garantit une confidentialité absolue lors du traitement de tous les signalements. Nous garantissons notamment la confidentialité de l'identité de la personne ayant fait le signalement, sauf si la loi exige le contraire, et la protection des droits des personnes accusées par malveillance ou à tort. En outre, Recordati interdit expressément tout type de représailles contre toute personne effectuant un signalement de bonne foi.

Recordati s'engage à créer un environnement de travail collaboratif, où la dignité de chaque personne est respectée et où chacun peut se sentir libre de signaler toute violation de la loi, du Code ou des politiques de l'Entreprise.

DIFFUSION DU CODE

Le Code est disponible sur le site web du Groupe, sur l'intranet de l'entreprise et sur les panneaux d'affichage dans les locaux de l'entreprise afin de garantir son accessibilité à toute personne soumise au Code et à toutes les parties prenantes.

Le Code est fourni à tous les employés du Groupe au moment de leur embauche et réédité lors de sa mise à jour.

Le Code est également distribué à nos partenaires commerciaux et à l'ensemble de nos collaborateurs.

Le Groupe encourage la réalisation de cours de formation visant à améliorer la compréhension complète et la mise en œuvre effective du Code.



2. Les valeurs qui inspirent notre entreprise



Recordati souhaite continuer à grandir et à créer de la valeur de manière éthique, durable et viable, tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons, en protégeant les personnes et l'environnement, et en fournissant des produits sûrs et de haute qualité à nos patients.



INTÉGRITÉ

Chez Recordati, l'intégrité est une valeur fondamentale. Où que nous opérons, nous respectons la réglementation en vigueur. Nous exerçons notre leadership en donnant le bon exemple. Nous sommes honnêtes et transparents avec nos actionnaires et toutes les autres parties prenantes.

QUALITÉ DU PRODUIT ET SÉCURITÉ

Chez Recordati, nous croyons en l'innovation et nous nous consacrons entièrement à la recherche et au développement de nouveaux produits. Nous offrons à nos patients des produits de haute qualité qui respectent les exigences des autorités compétentes. Notre but est d'accroître constamment la disponibilité de nos produits pour tous ceux qui en ont besoin, tout en garantissant le respect absolu des réglementations en vigueur dans les marchés où nous opérons.

PROTECTION DE LA PERSONNE

Chez Recordati, nous croyons en l'égalité des chances et nous nous engageons à ce que chacun puisse exprimer son potentiel. Nous voyons la diversité comme une valeur et nous ne tolérerons aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, la nationalité, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, les convictions politiques, les croyances religieuses ou toute autre caractéristique personnelle. Chez Recordati, nous travaillons dur pour créer un environnement de travail sûr et inclusif, au sein duquel le droit à l'intégrité physique et psychologique de chacun d'entre nous est garanti quotidiennement, tout comme le droit à la liberté d'opinion et d'association. Nous reconnaissons à chacun d'entre nous un rôle à jouer dans le succès de notre entreprise et nous mettons en œuvre des politiques de développement du personnel permettant de valoriser de manière adéquate la contribution et les résultats de chacun.

DURABILITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chez Recordati, nous reconnaissons la valeur cruciale de la protection de l'environnement et visons à apporter une contribution positive au développement durable dans les régions où nous opérons. Pour ce faire, nous nous engageons à mettre en place des politiques visant à augmenter la durabilité environnementale des activités de l'Entreprise et à répondre à toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes. Nous accordons une importance particulière à la gestion des ressources d'eau et d'énergie, à la réduction de nos émissions, à la gestion adéquate des déchets, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la nature et de la biodiversité.

PERFORMANCES

Chez Recordati, nous cherchons à améliorer les performances de gestion et à créer de la valeur pour nos actionnaires. Nous sommes convaincus de pouvoir nous améliorer chaque jour davantage et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour garantir à l'Entreprise une croissance économique durable et à long terme.



3. Responsabilité



Tous les destinataires de ce Code représentent Recordati dans l'exercice des fonctions et responsabilités qui leur sont confiées et doivent donc s'y conformer.

Éthiques

Respect

Professionnalisme

RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS

Nous sommes tous tenus de connaître et de respecter le Code et de toujours agir de manière éthique et professionnelle.

Rien, pas même la poursuite des objectifs de l'Entreprise ou la protection d'autres personnes, ne justifie la violation des lois en vigueur, des codes de conduite professionnelle ou des meilleures pratiques du secteur, ni des principes du Code ou des lignes directrices de l'Entreprise. Ces violations seront punies conformément au système disciplinaire de l'Entreprise.

Chacun a le devoir de signaler rapidement à son supérieur ou aux services concernés - y compris par le biais des outils fournis par l'Entreprise - toute violation des lois, des règlements, des codes de conduite professionnelle ou des meilleures pratiques du secteur, ainsi que toute violation des principes du Code ou des lignes directrices de l'Entreprise.

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Tous les dirigeants de Recordati sont tenus de respecter et de promouvoir les normes en matière d'éthique et d'intégrité contenues dans le Code, et de donner le bon exemple à leur équipe, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collègues et collaborateurs.

Les dirigeants sont également responsables de la diffusion du Code et doivent servir de référence pour toute demande d'explications ou en cas de signalement.

En outre, tous les dirigeants de Recordati doivent favoriser un environnement dans lequel les collaborateurs se sentent à l'aise et sont encouragés à exprimer leurs doutes éventuels quant à la conduite requise dans l'exercice de leurs fonctions.

RESPONSABILITÉ DES PARTENAIRES ET AUTRES

Chez Recordati, nous demandons à nos partenaires et autres tiers avec lesquels nous collaborons pour atteindre nos objectifs (y compris les consultants, intermédiaires, agents, sous-traitants, clients et fournisseurs, etc.) de respecter les normes en matière d'éthique

et de comportement figurant dans notre Code. Cette obligation est formalisée à travers des clauses contractuelles spécifiques. Par conséquent, nous considérons toute infraction au Code comme une violation du contrat, et nous nous réservons le droit d'évaluer la gravité de la situation et d'exiger des mesures correctives immédiates. Dans les cas les plus graves, nous nous réservons le droit de mettre fin à la relation contractuelle.

RESPONSABILITÉ DES ORGANES ADMINISTRATIFS

Le Conseil d'administration de Recordati S.p.A. et les organes administratifs des autres sociétés du Groupe Recordati sont responsables de l'application, de la mise à jour et de la diffusion du Code, ainsi que du respect des normes et principes qu'il contient. Le département d'audit interne et de conformité du Groupe assiste le Conseil d'administration de Recordati S.p.A., le comité de contrôle, des risques et de la durabilité, les organes administratifs des sociétés du Groupe Recordati et la direction de l'entreprise dans la vérification et l'évaluation de la pertinence et du fonctionnement efficace du système de contrôle interne et du Code.





4. Notre engagement quotidien



COMMENT
NOUS GÉRONS
NOTRE
ENTREPRISE



LE
PERSONNEL
ET LE LIEU
DE TRAVAIL



RELATIONS
AVEC
NOS PARTIES
PRENANTES



COMMENT NOUS GÉRONS NOTRE ENTREPRISE

Comportement éthique et conforme à la loi

Nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique, transparente et honnête dans tous les pays où nous opérons, en respectant les lois en vigueur, les codes de conduite professionnelle, le Code, le manuel de lutte contre la corruption de Recordati et les modèles d'organisation, de gestion et de contrôle, ainsi que les procédures internes.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Chez Recordati, nous refusons et interdisons la corruption sous toutes ses formes et dans tous les pays, sans exception, tant pour les particuliers que pour les fonctionnaires. Aucun de nous ne peut promettre ou offrir de l'argent, des cadeaux ou autre récompense à d'autres personnes afin d'influencer leurs décisions ou d'obtenir des avantages indus. De la même manière, nous n'accepterons aucune faveur spéciale ou compensation indue ni aucun cadeau.

Les actes de courtoisie sont permis, à condition que leur valeur soit symbolique et qu'ils soient expressément autorisés par les lois applicables.

Chez Recordati, nous respectons la législation anticorruption et les codes de conduite professionnelle en vigueur, ainsi que les dispositions du manuel de lutte contre la corruption de Recordati et les modèles d'organisation, de gestion et de contrôle adoptés par les sociétés du Groupe.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Chez Recordati, nous respectons la législation en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent. Avant d'entreprendre toute relation contractuelle, nous soumettons tous nos potentiels clients et fournisseurs à une analyse de fiabilité commerciale, financière et de réputation. En outre, nous évitons d'effectuer et de recevoir des paiements en espèces, en limitant ces pratiques à des circonstances exceptionnelles et à des montants extrêmement réduits. Enfin, nous accordons une attention particulière aux paiements effectués ou reçus de parties n'étant pas considérées comme des fournisseurs ou des clients agréés, en adoptant des mesures immédiates pour résoudre toute irrégularité.



EXPORTATIONS ET SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Chez Recordati, nous agissons conformément à la législation en vigueur, aux politiques de sanctions et aux restrictions relatives à l'exportation de nos produits, en surveillant attentivement la régularité de ces transactions.

CONCURRENCE LOYALE

Chez Recordati, nous respectons la loi en matière de concurrence dans chaque pays où nous opérons. Notre conduite est guidée par les principes d'équité et de fair-play, et nous nous abstenons de tout comportement susceptible d'entraîner des formes de concurrence déloyale ou de fausser la concurrence.

À cette fin, nous n'adoptons aucun comportement susceptible de compromettre ou de fausser la concurrence loyale, tel que la négociation d'accords avec nos concurrents pour fixer les prix ou les conditions de vente, diviser les marchés, réduire la production ou influencer le résultat des procédures d'appel d'offres. En outre, nous n'échangeons aucun renseignement ni ne discutons d'aucune information commerciale confidentielle avec nos concurrents.

LUTTE CONTRE LE CRIME ET LE TERRORISME

Chez Recordati, nous condamnons toutes les formes de criminalité (y compris le crime organisé) et de terrorisme et nous sommes particulièrement attentifs à ce que nos activités soient exemptes d'infiltrations de nature criminelle ou terroriste. C'est pourquoi nous veillons à vérifier la bonne réputation et la fiabilité de nos partenaires et de nos homologues commerciaux en général (y compris les fournisseurs, consultants et entrepreneurs), et nous n'entretiens pas de relations avec des homologues soupçonnés d'appartenir ou connus pour appartenir à des organisations criminelles ou terroristes, ou soupçonnés de favoriser de quelque manière que ce soit des activités d'organisations criminelles ou terroristes.



Qualité des produits et protection de la santé

Nous veillons à maintenir les normes de qualité et de sécurité les plus rigoureuses pour nos produits, et ce tout au long de leur cycle de vie, afin de garantir leur sécurité et d'améliorer la santé des patients

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nos activités de recherche et de développement sont menées conformément à la législation et aux bonnes pratiques cliniques et de laboratoire, dans le respect des normes internationales les plus strictes. Nous garantissons la plus grande rigueur dans la réalisation des études cliniques à travers une gestion appropriée des données et une gestion transparente des résultats, évitant ainsi tout conflit d'intérêts potentiel. La santé et la sécurité des personnes participant aux études cliniques et post-commercialisation sont notre priorité absolue, de même que leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la dignité, à l'autodétermination, au respect de la vie privée et à la confidentialité des données personnelles. Nous fournissons à ces personnes des informations claires et complètes, exprimées dans un langage compréhensible et non technique, et nous faisons appel à des centres d'essai et à des fournisseurs dont la fiabilité et le professionnalisme sont prouvés et à même de satisfaire les exigences légales et réglementaires, ainsi que les codes de conduite applicables au secteur.

Recordati a recours à des animaux pour des expériences scientifiques uniquement lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire en l'absence de toute autre alternative et lorsque cela est expressément requis par les autorités sanitaires. Dans ce cas, Recordati fait appel à des centres spécialisés qui garantissent le respect de la législation nationale et supranationale en la matière et qui appliquent efficacement le principe des 3R : Remplacement (utilisation de méthodes alternatives), Réduction (réduction du nombre d'animaux utilisés) et Raffinement (protection du bien-être des animaux).

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET LES SITES DE PRODUCTION

Chez Recordati, nous reconnaissons l'importance fondamentale que la chaîne d'approvisionnement revêt dans la création de produits sûrs et de qualité élevée.

Dans cette optique, nous vérifions que nos fournisseurs respectent la réglementation en vigueur en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité, et nous mettons en place un système de qualité dans nos usines de production - et dans les usines de tiers - satisfaisant toutes les exigences, directives et normes nationales et internationales en vigueur pour la production de produits pharmaceutiques (bonnes pratiques de fabrication).



Nous vérifions la conformité de nos fournisseurs à la réglementation en vigueur et à nos propres règles, et nous effectuons des inspections dans nos usines de production - y compris les usines de tiers - afin de certifier la conformité des produits.

De même, nous mettons en œuvre tous les contrôles nécessaires pour garantir la qualité et la sécurité des matières premières utilisées pour la fabrication de nos produits.

PHARMACOVIGILANCE

Nous garantissons la surveillance continue des événements indésirables tout au long du cycle de vie de nos produits afin de garantir une sécurité totale lors de leur utilisation. Nous collectons et évaluons les informations relatives à la sécurité et les communiquons rapidement aux autorités sanitaires conformément à la réglementation en vigueur. Nous gérons méticuleusement toutes les plaintes et les rappels de produit afin de garantir la santé des patients.

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Chez Recordati, nous respectons les lois anti-contrefaçon et condamnons toute forme de perturbation de la liberté de l'industrie et du commerce, ainsi que la fraude, la contrefaçon et la violation des droits de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, nous protégeons nos droits de propriété intellectuelle à travers l'utilisation de nos marques et brevets et n'utilisons pas de biens protégés par les droits d'autrui. De plus, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour permettre l'identification unique des produits médicaux, comme l'exige la loi en matière de sérialisation de la production pharmaceutique.



Notre engagement pour la protection de l'environnement et le développement durable

La protection de l'environnement et le développement durable du territoire où nous opérons sont d'une importance cruciale pour nous. C'est pourquoi nous nous engageons à effectuer nos activités de façon socialement responsable et conforme aux pratiques durables, aux lois nationales et internationales et aux attentes de nos parties prenantes.

Chez Recordati, nous nous engageons à mettre en place des politiques visant à augmenter la durabilité environnementale des activités de l'Entreprise et satisfaisant toutes les exigences légales et réglementaires en la matière. Nous sommes tous tenus de respecter les procédures et les normes en vigueur au sein de l'entreprise et de signaler immédiatement toute infraction ou tout non-respect de ces dernières.

Lors de l'élaboration des politiques et des stratégies de gestion, nous visons bien sûr à garantir le développement de l'Entreprise à l'échelle internationale, mais les intérêts de toutes les parties prenantes et les impacts sociaux, environnementaux et économiques de nos actions sont pour nous primordiaux. C'est pourquoi, dans l'exercice de nos activités, nous utilisons des technologies avancées à des fins de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique, d'utilisation durable des ressources, de lutte contre le changement climatique et de protection de la nature et de la biodiversité. En outre, nous encourageons les initiatives dans nos usines de production visant à minimiser la consommation d'énergie et d'eau et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants dans l'atmosphère. Nous nous efforçons de réduire la production de déchets liés aux activités de fabrication, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination correcte des produits chimiques et pharmaceutiques. Nous utilisons des matériaux pouvant être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation applicable.

Lors de la sélection des fournisseurs, l'un des principaux paramètres est leur engagement au respect de l'environnement et des lois en la matière, afin que le gain économique ne soit jamais préféré à la protection de l'environnement.

Nous promouvons la protection de l'environnement en fournissant des informations et en tenant des cours de formation réguliers, en désignant des figures responsables de la conformité en matière de gestion environnementale et en effectuant des inspections et des vérifications de la conformité des sites de production. Enfin, nous informons régulièrement le public de notre engagement en matière de respect de l'environnement.



Conflits d'intérêts et protection des actifs de l'Entreprise

Nous utilisons les ressources de l'Entreprise de manière efficace et nous veillons à identifier et éviter toute situation de conflit d'intérêts.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nos décisions doivent être prises dans l'intérêt exclusif de Recordati, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, nous nous devons tous de prendre les mesures nécessaires pour empêcher et éviter les conflits d'intérêts potentiels, c'est-à-dire toute situation dans laquelle une préoccupation personnelle ou familiale est susceptible d'interférer avec les intérêts de l'Entreprise.

Il nous est strictement interdit à tous d'obtenir un quelconque avantage pour nous-mêmes, les membres de notre famille ou nos connaissances par le biais d'opportunités commerciales dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions.

En cas de conflit d'intérêts potentiel, nous devons nous abstenir de prendre des décisions au nom de l'Entreprise et le signaler à notre supérieur ou au département d'audit interne et de conformité afin de recevoir des instructions sur la manière d'agir et de gérer la situation.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS, DISPOSITIFS ET STRUCTURES DE L'ENTREPRISE

Nous sommes tous tenus d'assurer la sécurité des actifs, des équipements et des ressources de l'Entreprise, dans le respect des critères d'honnêteté, d'économie et d'efficacité, en adoptant un comportement responsable et conforme aux procédures de l'entreprise.

Nous sommes responsables de la garde et de la protection diligente des actifs et des ressources qui nous sont confiés par l'Entreprise, de leur utilisation conformément aux intérêts de l'Entreprise et à la loi, ainsi que de la prévention de leur utilisation par des tiers non autorisés.

Les dispositifs et applications informatiques sont également des biens de l'Entreprise : nous devons les utiliser dans le respect de la réglementation et des règles internes. Lors de l'utilisation de ces dispositifs informatiques, il nous est strictement interdit de visualiser, d'utiliser, de télécharger, de sauvegarder ou de reproduire du matériel pornographique ou pédopornographique, du matériel à contenu raciste ou sexiste, ou encore incitant à la haine ou à la violence et, en général, tout matériel contraire à la réglementation applicable en vigueur.

De même, il est strictement interdit d'endommager, de modifier ou d'obtenir un accès non autorisé aux systèmes ou programmes informatiques appartenant à l'Entreprise ou à des tiers.

Transparence comptable, confidentialité des informations, données personnelles et réseaux sociaux

Nous nous engageons à fournir des informations financières et comptables correctes, complètes et exactes, à garantir la confidentialité des données de l'Entreprise et à traiter correctement les informations personnelles et confidentielles. Aucun d'entre nous n'est autorisé à diffuser des données et des informations de l'Entreprise non accessibles au public, ni à les utiliser pour son propre profit.

CONFIDENTIALITÉ

Chez Recordati, nous considérons que la protection des informations de l'Entreprise est essentielle.

Nous sommes tous tenus de protéger la confidentialité de toutes les informations de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne le développement des médicaments, les processus industriels, les données comptables et de gestion, les produits, les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Personne n'est autorisé à tirer un avantage personnel, directement ou indirectement, de l'utilisation d'informations de l'Entreprise acquises dans l'exercice de ses fonctions.

Chacun d'entre nous doit adopter toutes les précautions nécessaires pour protéger les informations de l'Entreprise, afin d'éviter qu'elles ne soient perdues, utilisées de manière inappropriée, consultées sans autorisation, divulguées, modifiées ou détruites.

CONTRÔLE ET TRANSPARENCE DE LA COMPTABILITÉ

Nous nous engageons à fournir des informations financières et comptables correctes, complètes et exactes. Dans le cadre de la gestion des informations et des documents comptables de l'Entreprise, nous garantissons vérité, exactitude et exhaustivité, en fournissant aux clients, investisseurs, partenaires, organismes gouvernementaux et autres parties concernées des informations précises, dans le plein respect de la réglementation applicable et des principes comptables internationaux.

Nous sommes tous appelés à collaborer, dans le cadre de nos compétences, pour veiller à ce que tous les éléments soient comptabilisés de manière complète, précise et opportune, fournissant ainsi une représentation fidèle de la situation financière et du capital de l'Entreprise ainsi que de ses activités de gestion.



Nous conservons des documents justificatifs adéquats pour chaque opération afin de faciliter son enregistrement dans les comptes, l'identification des différents niveaux d'autorisation, la gestion correcte des paiements entrants et sortants, ainsi que la reconstitution exacte de l'opération et toutes les vérifications nécessaires.

Nous agissons avec transparence et condamnons tout comportement visant à altérer l'exactitude et la véracité des données et des informations contenues dans les états financiers, les rapports ou autres communications d'entreprise légalement requises et destinées aux actionnaires, au public, à une société effectuant un audit ou au Conseil des commissaires aux comptes.

GESTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Dans l'exercice de nos fonctions, nous pouvons être amenés à prendre connaissance d'informations confidentielles. Il s'agit d'informations de nature spécifique, concernant des sociétés cotées en bourse comme Recordati ou des instruments financiers tels que des actions ou des obligations, qui n'ont pas été rendues publiques, mais qui, si elles l'étaient, seraient susceptibles d'avoir un effet significatif sur les valeurs de marché.

Il est strictement interdit de communiquer ou d'utiliser ces informations confidentielles de manière abusive.

GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chacun d'entre nous traite quotidiennement des données personnelles relatives aux employés, aux fournisseurs, aux clients et à d'autres parties. Ce faisant, nous devons garantir que les données personnelles sont traitées à des fins légitimes, conformément aux droits et libertés fondamentaux, ainsi qu'au respect de la dignité des personnes concernées, comme l'exige la réglementation en vigueur dans les pays où nous opérons.

Nous sommes tous tenus de gérer les données personnelles de façon discrète et confidentielle, conformément aux procédures de l'entreprise et à la réglementation en vigueur.

UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Nous sommes conscients de l'importance croissante des réseaux sociaux dans les interactions personnelles et professionnelles, ainsi que des risques associés en termes de responsabilité, d'image et de réputation.

Nous sommes tous tenus d'utiliser les réseaux sociaux de manière responsable lorsque cette utilisation est liée à des activités professionnelles ou aux produits de l'Entreprise.

Lors de l'utilisation des réseaux sociaux à des fins professionnelles, nous devons toujours garder à l'esprit les valeurs et les règles du Code (protection des informations confidentielles de l'entreprise ; respect de la confidentialité des patients, des clients, des employés et des partenaires économiques ; refus de toute forme de discrimination, etc.) et agir en conséquence.

LE PERSONNEL ET LE LIEU DE TRAVAIL

La protection de nos employés

Conscients que nos employés représentent le facteur principal de notre succès, nous nous engageons à les valoriser et à reconnaître leur importance et leur rôle central.

Chez Recordati, nous considérons le bien-être de nos employés essentiel, et nous encourageons la croissance professionnelle et le développement de la carrière de nos ressources humaines, en soignant leur évolution technique et professionnelle à travers la formation sur le tas, les cours en salle et les cours en ligne.

Nos politiques de sélection des employés sont basées sur les critères de professionnalisme, compétence et mérite, récompensés par des relations professionnelles stables et durables. En outre, nous garantissons une rémunération conforme à la réglementation en vigueur et adaptée aux responsabilités du poste en question, ainsi qu'aux performances individuelles.

Nous estimons important de fournir un environnement permettant aux employés de jouir d'une qualité de vie professionnelle satisfaisante, y compris à travers des programmes d'aide sociale à l'entreprise. Nous encourageons les employés à s'impliquer dans les activités de l'Entreprise et promovons l'amélioration de la qualité des relations internes en général.

Équité, égalité et protection des droits de l'homme

Nous reconnaissons l'importance de la protection et de la promotion des droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur, et nous nous engageons à garantir l'absence de discrimination sur le lieu de travail basée sur l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la langue, la nationalité, les opinions politiques ou syndicales, les croyances religieuses ou toute autre caractéristique personnelle.

Chez Recordati, nous mettons tout en œuvre pour garantir le respect des droits de l'ensemble des employés, en luttant contre tous les types de harcèlement, de violence, de menaces, d'abus d'autorité, et l'exploitation des situations de crise.

Nous contribuons tous à créer un environnement de travail où les caractéristiques personnelles de chaque employé ne génèrent aucune discrimination.



Nous garantissons le respect de la réglementation en vigueur en matière de contrats de travail et de protection des droits du personnel.

Nous veillons à ce que toutes les décisions concernant le recrutement, la sélection et l'embauche, ainsi que l'accès à la formation, au développement et à la promotion professionnelle, soient fondées sur le mérite et les capacités, en garantissant l'équité et l'égalité des chances à toutes les parties concernées.

Nous garantissons le respect des droits fondamentaux, en renonçant à l'exploitation de la main-d'œuvre, et en particulier au travail des enfants, et nous nous engageons à ce que nos fournisseurs fassent de même.

En outre, nous garantissons aux travailleurs le droit d'adhérer à des syndicats et d'en former, et nous nous engageons à faire en sorte que les représentants syndicaux ne subissent aucune discrimination sur le lieu de travail et puissent communiquer librement avec leurs associés.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Nous nous attachons à promouvoir des politiques d'entreprise qui garantissent le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs, dans le plein respect des lois et réglementations en vigueur.

Nous reconnaissons l'importance vitale de la santé et de la sécurité des travailleurs, que nous considérons comme une priorité absolue et comme une responsabilité. Dans l'exercice de nos activités, nous observons scrupuleusement toutes les mesures de sécurité et de prévention mises en place pour éviter tout risque éventuel pour nous-mêmes, nos collaborateurs et nos collègues, et nous cherchons constamment à améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, conformément à la réglementation en vigueur en matière de prévention et de protection.

Nous promovons la culture de la sécurité à travers la sensibilisation aux risques et en encourageant un comportement responsable de la part de toutes les personnes soumises au Code, notamment par des activités de formation.

Nous nous engageons à assurer l'amélioration continue de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, en investissant constamment des ressources économiques et en effectuant des analyses des risques, des criticités des processus et des ressources à protéger.

Nous définissons des rôles et des responsabilités en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et effectuons des activités de contrôle et de surveillance sur chaque site de production, notamment à travers des inspections et des audits.

Nous tenons un registre de toutes les maladies professionnelles et des accidents liés aux sites de production, en surveillant les tendances des principaux indicateurs d'accidents et en analysant les causes et les circonstances de tous les incidents.

RELATIONS AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Nos relations avec nos parties prenantes sont basées sur les critères de correction, de collaboration, de loyauté et de respect mutuel.

RELATIONS AVEC LES PATIENTS ET LES CONSOMMATEURS

Chez Recordati, nous voulons garantir la santé, la qualité de vie et le bien-être des patients.

Nous adoptons une approche innovante, en investissant de manière significative dans la recherche et le développement afin d'améliorer constamment la qualité et l'accessibilité de nos produits sur le marché.

Nous cherchons à permettre aux médecins et aux opérateurs de santé d'offrir à leurs patients les meilleurs soins thérapeutiques possibles, en leur fournissant des informations complètes, précises et exactes, conformément à la réglementation en vigueur en matière de promotion des produits médicinaux.

Nous respectons scrupuleusement la réglementation sur la publicité des produits auprès du public, en adoptant une communication simple, claire et complète, et en évitant le recours à toute pratique abusive et/ou trompeuse.

Nous garantissons les droits des patients participant à des études cliniques, conformément à la réglementation applicable en la matière, et assurons la confidentialité des données personnelles recueillies au cours de ces études.

Nous garantissons l'exécution correcte et dans les délais de toutes les obligations prévues par la réglementation en vigueur en matière de pharmacovigilance afin de garantir la sécurité de nos produits et la santé des patients.

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES, LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Chez Recordati, nous sommes convaincus que le soutien des associations de patients et des communautés locales est fondamental.

Nous menons des activités d'utilité sociale et de soutien aux organismes opérant dans le secteur médico-sanitaire, dans le plein respect des normes déontologiques. Nous cherchons à garantir l'accès aux médicaments et à soutenir les associations qui se consacrent à l'aide aux malades et à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de leurs familles.

En outre, nous organisons des initiatives, des événements et des projets sociaux et communautaires au profit des personnes les plus vulnérables de la société, en situation de handicap ou de difficultés variées.



Nous respectons les codes de conduite professionnelle des associations industrielles dans tous les pays où nous opérons.

LES RELATIONS AVEC LA PROFESSION MÉDICALE, LES OPÉRATEURS DE SANTÉ, LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, LES ASSOCIATIONS MÉDICALES ET LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Nos relations avec la profession médicale, les opérateurs de santé (pharmaciens, personnel infirmier ou autres travailleurs de santé dans des structures sanitaires publiques et privées), les sociétés scientifiques et les associations médicales doivent être gérées de manière transparente et documentée, dans le plein respect des lois applicables et des règles de conduite définies par les codes déontologiques des associations nationales du secteur.

Les collaborations avec les médecins en qualité de conférenciers lors de congrès, de consultants dans des études cliniques et dans le cadre de la formation médico-scientifique doivent être formalisées par des accords précisant la nature du service fourni et reflétant la valeur marchande dudit service.

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Nous entretenons des relations commerciales avec des clients privés et des clients de l'administration publique. Parmi nos clients privés, nous comptons, par exemple, des distributeurs, des grossistes, des pharmacies et la grande distribution. Nos clients de l'administration publique comprennent, par exemple, des hôpitaux, des établissements de santé et des pharmacies publiques.

Nos relations commerciales avec nos clients sont basées sur l'équité, l'honnêteté et le respect mutuel, et sont toujours conformes à la réglementation en vigueur sur les marchés où nous opérons. Dans le cadre de ces relations, nous garantissons l'exécution complète et correcte de nos contrats et fournissons des produits et services de grande valeur en termes de qualité, de sécurité et d'impact environnemental.

En ce qui concerne nos relations commerciales avec les clients de l'administration publique, outre le respect des principes mentionnés ci-dessus, nous garantissons également la bonne exécution de toutes les obligations liées à la participation aux appels d'offres organisés par les organismes publics.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nos relations commerciales avec les autres parties (fournisseurs, consultants, partenaires) sont fondées sur le respect des principes d'équité, de professionnalisme, d'efficacité, de loyauté, de transparence et d'égalité des chances. Nous formalisons les accords par écrit, en précisant les responsabilités de chaque partie et en exigeant que les principes de ce Code soient respectés. Nous ne travaillons qu'avec des personnes et des entreprises honorables, fiables et de bonne

réputation, après avoir vérifié les informations dont nous disposons à leur égard. Nous garantissons la transparence de nos accords et ne souscrivons aucun contrat enfreignant la loi. En outre, pendant la phase d'approbation, nous demandons aux fournisseurs d'accepter le présent Code et nous nous réservons le droit de mettre fin à la relation contractuelle en cas de comportement incompatible avec les valeurs et les principes exprimés dans ce dernier.

RELATIONS AVEC LA PRESSE ET LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

Nous sommes conscients du rôle décisif joué par la communication et les médias en matière de construction de l'image de l'entreprise et de son activité. La communication de données et d'informations concernant Recordati par la presse ou tout autre canal d'information est gérée par les services de l'entreprise auxquels elle est officiellement affectée. Il est interdit de faire des déclarations ou de donner des interviews contenant des informations confidentielles ou mensongères relatives à Recordati à la presse, à d'autres canaux de communication ou à tout autre tiers.

RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Nos relations avec l'administration publique et, en général, les organismes publics nationaux, étrangers ou supranationaux, sont exclusivement gérées par des employés expressément autorisés à le faire à travers l'attribution de pouvoirs appropriés et dans le plein respect du Code. Ces relations doivent être établies avec la plus grande diligence, honnêteté et transparence.

Dans les relations avec les fonctionnaires ou les employés de l'administration publique, notre conduite ne doit jamais porter préjudice ou compromettre leur indépendance ni influencer leur autonomie ou l'impartialité de leur jugement. Personne ne peut promettre ou offrir de l'argent ou autre récompense aux fonctionnaires ou employés de l'administration publique ou aux personnes qui leur sont liées par des relations familiales, personnelles ou professionnelles, afin d'obtenir un quelconque avantage.

Nous gérons nos relations avec l'administration publique et avec les opérateurs de santé employés par l'administration publique (dans des cas tels que le parrainage de conventions, de congrès et d'événements scientifiques, l'exercice de fonctions de conseil, les dons, les paiements caritatifs et les bourses d'études, la fourniture de matériel promotionnel et d'échantillons gratuits) dans le respect des procédures internes établies conformément aux codes de conduite professionnelle et à la réglementation en vigueur.

Nous sommes résolus à ne pas entraver l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions, en garantissant la communication rapide, correcte et en bonne foi des informations requises par la réglementation en vigueur.

Lorsque nous rédigeons des documents d'entreprise, nous ne présentons pas de faits mensongers, trompeurs ou à même d'altérer la capacité d'analyse et décisionnelle de l'administration publique dans le but de recevoir des fonds publics, des contributions, des financements subventionnés, des concessions, des autorisations, des licences ou tout autre acte administratif.



Il est interdit d'utiliser les contributions, subventions ou financements reçus de l'État, d'un autre organisme public ou de la Communauté européenne à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été accordés.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET LES SYNDICATS

Chez Recordati, nous n'octroyons aucune contribution directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, à des partis, mouvements, comités ou organisations politiques ou syndicales, ni à leurs représentants et candidats, en dehors des dispositions légales spécifiques.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La valorisation de l'investissement de nos actionnaires est considérée comme une priorité absolue, conformément aux dispositions des statuts de la société, à la réglementation en vigueur et aux principes d'équité et de transparence.

Nous reconnaissons et protégeons les intérêts de tous ceux qui détiennent des participations du capital dans leur ensemble par rapport aux intérêts spécifiques d'actionnaires individuels ou de groupes d'actionnaires.

Nous nous engageons à mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour apporter une transparence totale à toutes les éventuelles situations de conflit d'intérêts, y compris en intervenant avec des mesures préventives appropriées.



